

Devenez Animateur d'Activités d'Escalade



Former des animateurs nature à une multiplicité de supports (à la randonnée à pied, en vélo, au canoë, au kayak, à la nage en eau-vive, à la descente de canyon, à l'escalade) et de compétences (animer, enseigner, faire découvrir le patrimoine, diriger des séjours de vacances, ...) permet une approche globale des métiers de la pleine nature, enrichit les pratiques et multiplie les possibilités d'emploi. Les formations de l'Association Le Merlet sont conçues pour des personnes ayant une forte sensibilité à l'environnement, une expérience en animation, appréciant les échanges avec les autres et le contact avec les éléments extérieurs.

Certificat de Spécialisation Activités d'Escalade

Devenez Animateur dans les Activités d'Escalade

Objectifs

- Préparer des animateurs capables de concevoir et de réaliser des animations en escalade.

Publics concernés

- Toute personne titulaire (ou en formation) d'un BP JEPS dans les spécialités suivantes : activités gymniques de la forme et de la force, activités nautiques, activités physiques pour tous ou tout titulaire d'un BEES donnant équivalence d'un de ces BP JEPS.
- Toutes personnes aimant grimper, ayant un goût prononcé pour la nature, une expérience dans l'animation, une pratique de la vie collective, le goût du partage, un projet en lien avec l'activité.



Déroulement

Janv-Mars

- Durant cette période, nous aurons à coeur de mettre à niveau notre technique et notre condition physique en escalade dans les falaises bien exposées au sud, démarche soutenue par des apports théoriques en physiologie de l'effort.

Avril-Mai

- 1 semaine de perfectionnement technique et sécuritaire en escalade.
- 1 semaine consacrée à la pédagogie de l'escalade avec les jeunes des écoles locales qui seront à cette occasion initiés à ces pratiques.

Juil-Août

- Voilà l'été et ses 2 semaines de stage animations en escalade quasi quotidiennes auprès des publics de la structure.

Sept-Oct

- En septembre, 2 semaines à fond de grimpe avant de se présenter à la validation pédagogique. Le cycle se terminera en octobre sur la révision et la gestion - maintenance des matériels et des équipements et par la certification technique.

Préformation, formation, certification

Préformation : remise à niveau technique et physique, 3 semaines de grimpe pour retrouver ses sensations et une bonne condition physique.

TEP : Test d'Exigences Préalables (niveau minimum pour ouvrir le livret de formation). Niveau 6A en falaise bloc 5A + des manœuvres de corde.

Environ 5 semaines pour aborder les contenus de la formation et passer les certifications :

UC1 : techniques de progression et de sécurité. UC 2 : encadrement (pédagogie). UC 3 : matériels et équipements.

Organisation

PREFORMATION :

- **Inscriptions préfo** : Avant le 15 janvier 2020
- **Préformation** : 29 au 31 janvier
3 au 6 février
19 au 26 février

FORMATION :

- **Inscriptions formation** : Avant le 31 janvier 2020
- **TEP** : 27 février
- **UC 1** : 30 mars au 3 avril
14 au 18 septembre
Certification UC 1 : 2 octobre
- **UC 2** : 11 au 14 mai
Prépa certification : le 21 ou le 23 septembre
Certification UC 2 : le 22 ou le 24 septembre
- **UC 3** : 28 au 30 septembre
Certification UC 3 : 1^{er} octobre

Lieux

Saint Jean du Gard, les falaises des Cévennes et des garrigues calcaires....

Financement

En fonction de votre situation administrative, donc merci de nous consulter.

Equipe de formation

Personnes issues du milieu professionnel : éducateurs, animateurs sportifs.

Diplômes et attestation

- CS Activités d'Escalade.
- L'obtention et la délivrance des diplômes ou des attestations sont conditionnés à la réussite des épreuves.

Devenez Animateur dans les Activités d'Escalade

Prérogatives

Il réalise, de manière autonome, des prestations de découverte, d'initiation et d'animation dans les disciplines de l'escalade auprès de tout public.

Il conduit des cycles d'apprentissage de l'escalade jusqu'au premier niveau de compétition en garantissant aux pratiquants les conditions optimales de sécurité.

Il permet d'exercer sur les structures artificielles d'escalade (salle d'escalade, murs extérieurs), les structures naturelles d'escalade de blocs, les structures naturelles sportives limitées au « secteur découverte » d'une longueur de corde et d'un maximum de 35 mètres de hauteur en partant du sol.

Il peut exercer son activité comme intervenant en hauteur de PAH (parcours acrobatiques en hauteur) à l'exclusion de la via ferrata.

Il peut prendre en compte les spécificités des publics (notamment les personnes en situation de handicap), les aménagements qui leur sont nécessaires, les réglementations, les contrôles, et les relations propres à ce type de public.

Il donne droit à la gestion et à la maintenance des équipements et du matériel spécifique aux activités d'escalade.

Déroulement des Tests d'Exigences Préalables (TEP)

Epreuves d'aisance en escalade

Démontrer des nœuds de corde.

Grimper sur des difficultés allant de 4 à 6A en tête ou en moulinette.

Epreuve orale projet professionnel

Vos motivations (parcours et projet).

La structure d'accueil pendant votre formation (alternance obligatoire entre l'entreprise et le centre de formation).

Entretien administratif

Etude de votre situation administrative (statut, financement, rémunération).

Le contrat de formation.

Etude de l'individualisation du parcours de formation

Equivalence(s) selon diplômes, allègements.

Pour de plus amples renseignements

Eric PETIT : 06 14 71 74 06. Projet professionnel, cursus de formation.

Valérie FREMONT : 04 66 85 18 19 - 06 72 63 48 41. Dossier administratif.

